

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE AUBORD N° D2025_57

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
19	19	17

Date de la convocation :
02/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 8 décembre à 18 heures 30,
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame
sous la présidence de Monsieur André Brundu,

Date de l'affichage :
02/12/2025

Présents : Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Bernard Angosto,
Christian Carteyrade, Sylvie Devassine, Isabelle Dos Reis, Elodie Dolhadille Jansen, Fabian
Herrero Josiane Julien, Didier Lebois, Jean-Pierre Matini, Karine Noguera, Tricou
Sébastien, Françoise Turribio, Pierre Philippe Carpentier

Procurations :

Monsieur Daniel Weyh donne procuration à Monsieur Sébastien Tricou
Madame Isabelle Pinon donne procuration à Madame Françoise Turribio

Absentes excusées : Madame Mireille Gassier
Madame Kati Moulet

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Bernard Angosto

Délibération n°D2025_57 : Crédit et suppression d'emplois

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{re} classe qui correspond aux missions en autonomie réalisées par l'agent concerné par un changement de grade.

Vu les critères liés à l'appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience définis dans le cadre des lignes directrices de gestion de la mairie,

Vu le nombre de points résultant de l'analyse des critères de gestion, obtenus par l'agent qui bénéficiera de l'ouverture du poste d'adjoint technique principal de 1^{re} classe,

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

Décide à l'unanimité :

- La suppression, à compter du 1^{er} janvier 2026 d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{eme} classe
- La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 1^{re} classe.
- **Dit que** les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2026.
- **Dit que** le dernier tableau des emplois et des effectifs émanant de la délibération n°D2025_42 sera mis à jour en conséquence.

Le secrétaire de séance

Le Maire, André BRUNDU

